

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	23
Votant	30

Date de convocation : 06/04/2023

Approbation du Budget Primitif 2023

Délibération n°09-2023

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la salle des Fêtes de Mureils sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, Max FIGUET, Pierrick FRIZE, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Alain LACROIX, Ludovic LACROIX, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL et Jean-Marc ROZIER.

Excusés et absents : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, Romain BOITEL, André BOUJILLY, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, François FAURE, Claude FOUREL, Romaric FORT, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Agnès MARGIRIER, Ludovic ROBERT, Lilian ROBIN, Cédric ROUSSELLET, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER et Daniel SIRERA

Pouvoirs : Armelline AUDRIEU donne pouvoir à M. Patrice REBOULLET, Céline BLAIN donne pouvoir à M. Norbert COQUERAY, André BOUJILLY donne pouvoir à M. Pascal BRUNET, François FAURE donne pouvoir à M. Pierrick FRIZE, Alexandre GUILLIEN donne pouvoir à M. Max FIGUET, Agnès MARGIRIER donne pouvoir à M. Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET donne pouvoir à M. David BOUVIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R5212-1-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire sur présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023 lors de la séance du 20 mars 2023,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2022,

Après avoir affecté les résultats de l'exercice 2022,

Après avoir entendu la présentation du projet du Budget Primitif 2023,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget Primitif 2023 pour un montant de 2 184 775.09 € équilibré en dépenses et recettes en section de fonctionnement et pour un montant de 4 049 791.06 € en dépenses et 4 049 791.06 € en recettes en section d'investissement comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	2 184 775.09€	1 562 400.00 €	3 104 811.06 €	959 400.00 €
Report des résultats		622 375.09 €		2 793 391.06 €
Restes à réalisés			944 980.00 €	297 000,00 €
TOTAL	2 184 775.09 €	2 184 775.09 €	4 049 791.06 €	4 049 791.06 €

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

